Atelier juridique : la Lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur de l'immobilier

jeudi 21 janvier 2021

La lutte contre le blanchiment de capitaux dans l'immobilier est une priorité, partagée par les pouvoirs publics et les entreprises.
Pour cela, il est nécessaire de connaître les obligations incombant aux différents acteurs ; l'article L561-2 8° du code monétaire et financier, soumettant aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les professionnels, des personnes physiques ou morales qui, d'une manière habituelle, se livrent ou prêtent leur concours, même à titre accessoire, aux opérations portant sur les biens d'autrui.

Durée de la formation : 2 heures
Domaine de compétences : Droit immobilier
Niveau de formation : Niveau 2 : approfondissement des connaissances et pratique de la matière

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, notaire, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, de banque et d'assurance, expert judiciaire et d'assurance, assistant juridique, Maître d'ouvrage, sous-traitant, responsable du contentieux, chargé de recouvrement, responsable immobilier, promoteur, constructeur, entreprise de second oeuvre, bureau d'étude, chefs de juridiction, professeur, BIM manager, architecte, dirigeant d'entreprise, risk manager, qualité et conformité, acteur du secteur de l'énergie.

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

PRE-REQUIS

Connaissances solides en droit de la construction et/ou certificat de spécialisation en droit de l'immobilier : Bac +4 ou équivalent et pratique professionnelle.

INFORMATIONS PRATIQUES

Où ?

Formation à distance

Comment ?

Système de visioconférence

Contact

Laura Hong - 01 44 83 66 76 - lhong@lexposia.com

Atelier juridique : la Lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur de l'immobilier

jeudi 21 janvier 2021

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

10h00 - **12h00** **la Lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur de l'immobilier**

Eric Azoulay, avocat associé, FEDARC
Jean Christophe Cabotte, chef du département de l'analyse, du renseignement et de l'information, TRACFIN